

Tarifs et facturations

Facturation

Tous les mois, vous recevrez par courrier une facture des services utilisés le mois précédent. La cantine et la garderie sont facturées séparément. En cas d'éventuelle erreur sur la facture, il conviendra de s'adresser au secrétariat de la Mairie dès sa réception.

Païement

Les factures peuvent être réglées de la manière suivante :

Par prélèvement automatique (remplir l'imprimé « autorisation de prélèvement » disponible en mairie et fournir un RIB)

Par chèque bancaire ou postal libellé à l'ordre du Trésor Public et à adresser à la trésorerie de Fougères

En espèces uniquement à la trésorerie de Fougères

Par tickets prépayés CESU (Chèque Emploi Service Universel) à la trésorerie de Fougères

Tarifs garderie :

TRANCHE HORAIRE	7h à 7h30	7h30 à 8h30	Mercredi 12h/13h	17h à 18h30	18h30 à 19h	Au-delà de 19h
Tarif commune	0,50€	1,00€	1,00€	1,50€	1,00€	5€ par 1/4 d'h
Hors commune	1,00 €	2,00 €	2,00 €	3,00 €	2,00 €	5€ par 1/4 d'h

Tarifs cantine : 3,34€ le repas

Tarifs TAP et ateliers périscolaires :

Ils ont été fixés et modulés en fonction des ressources des familles.

Quotient familial	Tarifs
0€ à 599,99€	0,60€
600€ à 1499,99€	0,80€
1500€ et +	1€
Hors commune	2€

Tarifs pour la tranche horaire 15h15 à 17h ou 15h45 à 17h.
Veuillez fournir une attestation de quotient familial à la mairie.



FICHE INSCRIPTION- FICHE SANITAIRE 2016-2017

Accueil périscolaire
Mairie
35140 Mézières sur Couesnon
Mairie 02.99.39.36.43
Garderie 06.81.32.32.46
periscolairemezieres@orange.fr



Fonctionnement Année scolaire 2016-2017

TAP et Ateliers périscolaires

(15h15 ou 15h45 à 17h)

L'école publique de la Vallée Verte applique les rythmes scolaires réaménagés suite à la réforme. (temps d'ateliers périscolaires 15h45/17h00 et TAP 15h15/17h00)

La participation à ces nouveaux temps périscolaires n'étant pas obligatoire, vous aurez la possibilité de venir chercher vos enfants à 15h15, 15h45 ou 17h. Entre ces horaires, vous ne pourrez pas récupérer vos enfants.

De la fin des enseignements jusqu'à 17 heures, les enfants seront répartis en 4 groupes d'âge. Chacun de ces groupes participera à une activité en un lieu donné, accompagné par l'équipe périscolaire.

Les TAP : Pour chaque groupe, un après-midi dans la semaine de 15h15 à 17h, les enfants se verront proposer des activités structurées dans une dynamique de projet. Ils pourront ainsi découvrir une thématique et développer un projet sur toute une période. Exemple : découverte du yoga, de la danse, de la musique avec des intervenants extérieurs. Mais également des projet montés et imaginés par l'équipe périscolaire : découverte de l'univers du cirque, conquête de l'espace, réalisation d'un clip vidéo...

Les ateliers périscolaires : Le reste de la semaine, quand il n'y a pas TAP, les enfants participeront aux ateliers périscolaires de 15h45 à 17h. Il s'agit d'activités de loisir plus courtes que celles proposées lors des TAP. Sur ces ateliers, les enfants pourront participer à différentes activités : loisirs créatifs, jeux sportifs, chants, cuisine, jardinage, jeux de société, dessins...



Groupes TAP et ateliers périscolaires 2016-2017 :

Groupe 1 : CP+CP-CE1 - TAP le lundi 15h15-17h et ateliers périscolaires mardi, jeudi et vendredi de 15h45 à 17h.

Groupe 2 : Maternelles - TAP le mardi de 15h15 à 17h et ateliers périscolaires lundi, jeudi et vendredi de 15h45 à 17h.

Groupe 3 : CMI+CMI-CM2- TAP le jeudi 15h15-17h et ateliers périscolaires lundi, mardi et vendredi de 15h45 à 17h.

Groupe 4 : CE2- TAP le vendredi 15h15-17h et ateliers périscolaires lundi, mardi et jeudi de 15h45 à 17h.

Garderie

Garderie Matin (7h à 8h30 dans la salle de cantine)

Les enfants devront être accompagnés par un des parents jusqu'aux locaux de la garderie, Possibilité pour l'enfant d'apporter un goûter à manger sur place.

Garderie Soir (17h à 19h salle de cantine, de motricité, salle périscolaire)

Les enfants sont accueillis aussitôt après le périscolaire pour prendre le goûter, les maternelles et les élémentaires, chacun dans une salle distincte.

Les parents devront mettre dans le cartable de l'enfant le goûter, par contre des verres d'eau seront proposés aux enfants par les encadrants. Les élèves en élémentaire sont encouragés à participer à la gestion de la vie collective (rangement et nettoyage des tables).

Après le goûter, tous les enfants sont en activités libres intérieures ou extérieures sous la surveillance des encadrants.

Il vous est possible de venir chercher ou déposer votre enfant à tout moment durant le créneau du matin (7h à 8 h 30) et du soir (17 h à 19 h).

La sortie de la garderie

Le soir, les enfants quittent le service pris en charge par leur famille ou les personnes désignées sur la fiche de renseignements. L'horaire de fermeture de l'accueil à 19h est impératif. En cas de retard après 19h, un tarif s'appliquera (voir tarifs).

Cantine

Pause méridienne (12h à 14h)

Les repas livrés par la société CONVIVIO sont organisés en trois services. Les enfants sont encadrés par l'équipe périscolaire au cours des repas et pendant les temps de récréation.

- 1^{er} service de 12h à 12h40 (GS-CP-CE1)
- 2^{ème} service de 12h30 à 13h10 (maternelles)
- 3^{ème} service de 13h10 à 13h50 (CE2-CMI-CM2)

Entre les services les enfants sont dans la cour de récréation. En cas de pluie ou de froid, ils se rendent à la salle de motricité pour faire des jeux de société.

Les maternelles sont accueillies dans la salle de motricité avant le repas de 12h à 12h30 afin de jouer et de se détendre. Après le repas, ils sont directement conduits à la sieste.

Les enfants ne mangeant pas à la cantine seront accueillis dans la cour à partir de 13h50.

Inscriptions

Modalités d'inscriptions aux différents services

Vous devez impérativement remplir un dossier d'inscription au service périscolaire pour l'année. Vous devez également remplir une fiche sanitaire qui autorise l'équipe périscolaire à intervenir en cas de problème. Si votre enfant a un régime alimentaire spécifique ou à un traitement médical vous devrez en informer l'équipe et fournir les ordonnances ou le PAI. Les dossiers et fiches sanitaires de l'année 2016-2017 ci-joints sont à rendre à la directrice du service périscolaire courant septembre.